



Vacataire peut il cumuler deux emplois

Par **cerise**, le **06/06/2008** à **11:08**

Bonjour, je travaille en tant que vacataire (enquêteur téléphonique) dans un institut de sondage depuis mars 2008.

Pour, les vacances d'été, j'envisage d'accroître mes revenus, mais ai-je le droit d'accepter un autre contrat de vacataire dans un autre institut de sondage pour un emploi d'enquêteur?

Si oui, suis je dans l'obligation d'informer mes employeurs de ce cumul effectué pour des entreprises concurrentes dans le secteur des sondages?

Cordialement.